

### SUBVENTIONS DE PLUS DE 23 000 € VERSEES PAR LA CAMVS

Association	N° SIREN	Montant de la subvention	Nature de la subvention	Date(s)/Période(s) de versement	Conditions de versement
ADSEA-FJT Gomez		44 600,00 €	Aide financière	Acompte de 50% maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé avant le 30 juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.
ADSEA-PIJE		32 000,00 €	Aide financière	Acompte de 50% maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé avant le 30 juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.
Amicale du personnel de la CAMVS	788989192	56 000,00 €	Aide financière	Acompte de 50% versé avant le 1er mars de l'année et solde versé en juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités de l'année écoulée.
Cercle d'Escrime Melun Val de Seine	444539795	241 000,00 €	Aide financière	Subvention versée en 3 acomptes (78 000€ le 1er février et le 1er avril et 85 000 € le 1er septembre).	L'association doit remettre son bilan financier dans les 30 jours suivants la clôture de l'exercice annuel. Une évaluation annuelle est dressée sur la réalisation des objectifs et du respect des obligations fixés dans le contrat d'objectifs.
Confédération syndicale des familles de Melun	382046662	23 800,00 €	Aide financière	Acompte de 50% maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé avant le 30 juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.
Empreintes	334669025	47 824,00 €	Aide financière	Acompte de 50% maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé avant le 30 juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.
Hub de la réussite - École de la 2ème chance	849934765	84 000,00 €	Aide financière	Acompte de 50% maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé avant le 30 juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.
Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne	445106909	76 400,00 €	Aide financière	Acompte de 40% versé avant le 31 mars de l'année et solde versé fin novembre.	Production d'un bilan détaillé sur les indicateurs définis dans la convention.
La Passerelle	410619100	34 380,00 €	Aide financière	Acompte de 50% maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé avant le 30 juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.

Le Sentier	352282958	225 200,00 €	Aide financière	Acompte de 50% maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé avant le 30 juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.
Mission Emploi Insertion - Mission Locale	795120914	245 142,00 €	Aide financière	Acompte de 50% maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé avant le 30 juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.
Mission Emploi Insertion - PLIE	795120914	173 094,00 €	Aide financière	Acompte de 50% maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé avant le 30 juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.
ODE	338202120	55 000,00 €	Aide financière	Acompte de 50% maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé avant le 30 juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.
Travail Entraide	350537924	89 000,00 €	Aide financière	Acompte de 50% maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé avant le 30 juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.
Université Panthéon Assas Paris II	197517188	530 000,00 €	Mise à disposition de locaux. Prise en charge de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement. Moyens humains. Aide financière.	Subvention versée en 2 fois (50% en avril et le solde en octobre).	Signature d'une convention pluriannuelle sur 5 ans.
Université Paris Est Créteil (UPEC)	199411117	92 000,00 €	Mise à disposition de locaux. Prise en charge de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement. Moyens humains. Aide financière.	Subvention versée en 2 fois (50% en avril et le solde en octobre).	Signature d'une convention pluriannuelle sur 5 ans.
Vitagora	487507121	40 000,00 €	Aide financière	Subvention versée dès l'adoption par le Conseil Communautaire.	L'association doit fournir le compte-rendu financier, le rapport du commissaire aux comptes et le rapport d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.